

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À
HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ,
RELATIVE À LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU POSTE DE MÉKINAC À 230-25 kV
ET DE SES LIGNES D'ALIMENTATION**

1. **Références :**
- (i) Pièce [B-0004](#), p. 10;
 - (ii) Pièce [B-0004](#), p. 13, tableau 2;
 - (iii) Pièce [REDACTED].

Préambule :

- (i) « *Les travaux associés au Projet sont les suivants :*
- *Construction du nouveau poste de Mékinac à 230-25 kV ;*
 - *Construction de deux lignes à 230 kV pour alimenter le poste de Mékinac à partir de la dérivation La Tuque – Trois-Rivières ;*
 - *Démantèlement du poste Bourdais à 69-25 kV et de ses deux lignes d'alimentation ;*
 - *Modifications mineures de protections aux postes de La Tuque, de Trois-Rivières et aux postes des centrales Beaumont et de la Trenché ;*
 - *Travaux de télécommunication. »*

(ii) [REDACTED]

(iii) [REDACTED]

Demandes :

1.1 Veuillez [REDACTED]

1.2 Veuillez [REDACTED]